

Appel à candidature
Résidence-mission en milieu rural
à l'association La Source-Villarceaux,
sous le thème : « Les mondes et les inventions du futur »
Année 2017/2018
Du 8 janvier au 6 juillet 2018

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France propose au territoire francilien d'accueillir des artistes en résidence dans le cadre d'une « résidence mission ». Ces résidences s'inscrivent dans divers champs artistiques.

Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché un artiste, résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine.

Nous sollicitons **un artiste plasticien**, développant une pratique de **peinture et de volume**.

Dans ce document nous nommerons cet artiste, le Résident.

La résidence-mission : cadre général

1. Enjeux et objectifs de la résidence-mission

- permettre au plus grand nombre d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels,
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion et d'échanges,
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire,
- mettre en place une éducation artistique associant les jeunes, les familles et les habitants d'un territoire,
- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

2. Une co-construction artistique et culturelle

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, quel que soit l'âge des participants. Elle repose sur une pleine disponibilité du Résident, **durant six mois**, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non. Cette diffusion s'envisageant en amont, pendant ou après la période de résidence. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle ni commande d'œuvre.

Pour le Résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou

d'actions très variées se différenciant, des traditionnels ateliers de pratique artistique. La résidence est conduite avec l'idée **d'un fil rouge** qui racontera une « histoire » artistique.

Ces actions sont à considérer comme autant de « **gestes artistiques** », préparés en amont avec divers acteurs culturels, sociaux, éducatifs déjà impliqués dans le domaine des arts visuels ou tout simplement désireux de s'y inscrire.

Ces actions se menant en temps scolaire ou hors scolaire, sur les temps de loisirs des habitants, ont pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre.

Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié au Résident et à ses partenaires locaux.

3. Déroulement

Au cours des toutes premières semaines de la mission, le Résident rencontre, les différents acteurs de la commune comme ceux des communes environnantes, les professionnels de l'action sociale, de la culture, et des collectivités ayant une action en direction de la jeunesse et du public relevant du champ social.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en croisant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont invités à évoquer avec le Résident la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux habitants, dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit alors d'évoquer de simples pistes pouvant être empruntées, ou non, pour ce faire.

Au cours de la Résidence se construisent également entre le Résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer définitivement, toutes sortes d'actions à mener en direction des publics.

Ces « gestes artistiques » évoqués précédemment se conçoivent le plus souvent possible en prenant la structure de loisirs ou à vocation sociale ou les établissements scolaires pour unité de référence, et non la seule classe ou le seul groupe.

Tout au long de ces six mois de résidence-mission, l'œuvre déjà accomplie de l'artiste et disponible à la diffusion, est présentée en lieux culturels spécialisés mais aussi en lieux qui ne le sont pas.

Les modes d'exposition comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Une résidence-mission à La Source-Villarceaux

1. Contexte

L'association La Source- Villarceaux est située à l'ouest du département du Val-d'Oise, dans la zone rurale du Vexin français, à l'intérieur du Parc Naturel Régional du Vexin et au sein du domaine de Villarceaux.

Le Parc est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, les 99 communes et 9 Communautés de Communes adhérentes. Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Le domaine de Villarceaux est éco géré par la Région Ile- de- France depuis 1989. Monument historique et jardin remarquable, ce site est un lieu culturel ouvert en saison d'avril à octobre au public et ouvert toute l'année pour l'association La Source-Villarceaux.

2. La Source-Villarceaux

En 1991, le peintre Gérard Garouste, de renommée internationale, constatant l'isolement culturel et social des jeunes en milieu rural, a créé avec des éducateurs du département de l'Eure, la première association La Source - La Guéroulde (Eure).

Depuis 2002, à la demande du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-d'Oise, La Source-Villarceaux est installée dans le Domaine de Villarceaux sur la commune de Chaussy (Val-d'Oise).

Depuis 2012, quatre nouvelles associations sont créées, sur différents sites et départements nationaux : Annonay (Ardèche), Dinard (Ile et Vilaine), Meudon (Hauts de Seine), Ituria (Pays Basque), Ces six associations Source développent une action sociale, éducative et culturelle pour permettre aux personnes en situation d'exclusion de retrouver une image positive et valorisante d'elles-mêmes, grâce à l'expression artistique.

Les différentes actions de La Source-Villarceaux s'articulent autour de trois pôles

- **le pôle social**, par une animation auprès des enfants et des familles, en lien avec les travailleurs sociaux du département,
- **le pôle éducation**, par l'accueil de classes, pour développer l'éducation artistique et la démarche créative des élèves, en lien avec le conseiller pédagogique en arts visuels du Val-d'Oise,
- **le pôle artistique**, afin de promouvoir dans le Vexin, particulièrement isolé, une programmation annuelle d'expositions d'art contemporain, et permettre à de jeunes artistes de bénéficier de résidences sur le site de Villarceaux.

Enjeux et objectifs de la résidence mission à la Source-Villarceaux

L'enjeu de cette résidence est de développer un outil de proximité au service d'une action culturelle. Elle permettra de favoriser une relation vivante des différents publics à la création artistique.

Cette résidence a pour but également de développer des actions envers différents publics du territoire du Parc Naturel du Vexin, associé aux activités de différents acteurs culturels et sociaux (associations, bibliothèques, écoles, centre de loisirs, hôpitaux, offices de tourisme, mairies...), le Résident se trouve au centre d'un projet original, mené avec une diversité de partenaires, dans un travail de création et d'échanges à travers la mise en place de divers ateliers.

1. L'association se propose de mettre en place en lien avec le Résident, différentes actions sur le territoire concerné :

- 1 atelier des mercredis après-midi avec le public social de l'association,
- 1 atelier des jeudis après-midi avec la mairie de Chaussy et les activités périscolaires,
- 3 ateliers avec des établissements scolaires du Vexin,
- 1 atelier adulte avec le support d'une association ou d'un service,
- 2 ateliers de vacances scolaires avec le public social de l'association en lien avec des partenaires culturels,
- 1 ou des sorties familiales et culturelles, ou spectacles, en lien avec le travail du Résident.
- 1 à 3 expositions des œuvres créées par les publics lors de la résidence avec celles du Résident

Tous ces projets dont le but est de faire accéder le plus grand nombre à la création contemporaine peuvent prendre différentes formes.

Il est primordial de travailler en lien avec les partenaires politiques du territoire afin de concrétiser et de valoriser l'importance et la richesse du lien d'un artiste avec la population d'un territoire.

2. Pilotage de la résidence mission

Un comité de pilotage sera mis en place pour le choix de l'artiste ainsi que pour le suivi du projet durant le temps de la résidence, il sera composé :

- d'un représentant de la DRAC Ile -de- France,
- de 2 représentants de l'Education Nationale du 95 : le conseiller technique des projets culturels du 1^{er} et du second degré et le conseiller pédagogique en art visuel du secteur,
- d'un représentant du PNR,
- de 2 représentants de l'association La Source-Villarceaux : le directeur et le responsable de Site.

Ce comité a pour mission de guider le Résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

3. Période et durée de la résidence

La durée de la résidence-mission est de 6 mois (du 8 janvier au 6 juillet 2018),
Il est prévu 2 à 3 dates de réunions de novembre à décembre 2017 à l'association pour affiner les objectifs et les projets de la résidence.

4. Conditions financières et moyens mis à disposition

- Le Résident sélectionné pourra profiter du lieu de résidence situé au domaine de Villarceaux qui comprend un studio aménagé de 50 m² et un atelier de 40 m².
- Le Résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer, obligatoirement, **d'un véhicule personnel et du permis B.**

Le Résident sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 14 500€ brut et de 5000€ pour ses frais de déplacement.

5. Cadre juridique

Un contrat de résidence mission spécifiant les engagements respectifs des parties concernées sera effectué avant le début de la résidence.

6. Candidature

Peuvent faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.
L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Eléments à fournir :

- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste-candidat),
- un curriculum vitae,
- une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population,
- une liste des œuvres disponibles à des fins d'expositions pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leurs présentations : stockage, engagements techniques, assurances ...
- une note d'intention relative au projet développé par l'association La Source-Villarceaux,
- un planning de ses disponibilités entre novembre 2017 et juillet 2018.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le

25 septembre 2017 (inclus)

A l'association La Source-Villarceaux
Domaine de Villarceaux
95710 Chaussy
Tel: 01 34 67 78 83
Mail: lasourcevillarceaux@wanadoo.fr

7. Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage (et /ou sélection) auxquels pourra être adjoint des institutions ou organismes experts.

Dans la semaine 42 :

Les candidatures retenues donneront lieu à un entretien tenu par le comité de pilotage (et/ou sélection) permettant au candidat(e), d'explicitier sa démarche artistique et culturelle.

Les dossiers non retenus pour un entretien recevront la réponse par courrier.

Dans la semaine 43 :

Le résultat de la sélection finale sera communiqué oralement aux candidat(e)s.

A partir de cet échange le Résident retenu devra se rendre disponible de **trois à quatre réunions préparatoires avec l'équipe de l'association La Source-Villarceaux** afin d'affiner les projets et perspectives de sa résidence mission.

La résidence démarrera effectivement le 8 janvier 2018.